

Pourquoi une fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste



L'OEUVRE DES TRACTS

Institut social populaire

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

Publie chaque mois une brochure sur des sujets variés et instructifs

10. *Le Mouvement ouvrier au Canada.* Omer Héroux
12. *Les Familles au Sacré Cœur.* R. P. Archambault, S. J.
14. *La Première Semaine sociale du Canada.* R. P. Archambault, S. J.
15. *Sainte Jeanne d'Arc.* R. P. Chossegron, S. J.
17. *Notre-Dame de Liesse.* R. P. Lecompte, S. J.
18. *Les Conditions religieuses de notre société.* Le cardinal Bégin
19. *Sainte Marguerite-Marie.* Une Religieuse
22. *L'Aide aux œuvres catholiques.* R. P. Adélaïde Dugré, S. J.
24. *La Formation des Elites.* Général de Castelneau
26. *La Société de Saint-Vincent-de-Paul.* XXX
28. *Saint Jean Berchmans.* A. Dragon, S. J.
30. *Le Maréchal Foch.* XXX
31. *L'Instruction obligatoire.* R. P. Barbara, S. J.
32. *Le Compagnie de Jésus.* Ad. Dugré, S. J.
33. *Le Choix d'un état de vie (jeunes gens).* R. P. d'Orsonnens, S. J.
- 33a. *Le Choix d'un état de vie (jeunes filles).* R. P. d'Orsonnens, S. J.
38. *Contre le blasphème, tous !.* Al. Dugré, S. J.
42. *Saint Gérard Majella.* Abbé P.-E. Gauthier
44. *Le Bienheureux Grignon de Montfort.* F. Ananie, F. S. G.
45. *Monsieur François de Laval.* R. P. Lecompte, S. J.
46. *Les Exercices spirituels de saint Ignace.* S. S. Pie XI
47. *La Villa La Broquerie.* R. P. Archambault, S. J.
48. *Saint Jean-Baptiste.* R. P. Alex. Dugré, S. J.
51. *Monsieur Alexandre Taché.* R. P. Latour, O. M. I.
56. *Contre le travail du dimanche.* R. P. Archambault, S. J.
57. *L'Œuvre de la Villa Saint-Martin.* R. P. Gustave Jean, S. J.
58. *Monsieur Laffette.* R. P. Ad. Dugré, S. J.
59. *Le Bienheureux Bellarmin.* R. P. Archambault, S. J.
60. *La Vénérable Bernadette Soubirous.* Abbé P.-E. Gauthier
62. *Le Recrutement des Retraitants.* XXX
64. *L'Œuvre du curé Labelle.* Abbé Henri Lecompte
65. *Saint François Xavier.* Abbé C. Rondeau, P. M. E.
67. *Le Catholicisme en Chine.* Mgr Beaupin
68. *Le Jubilé de 1925.* XXX
71. *Saint Pierre Canisius.* R. P. Lecompte, S. J.
72. *Sainte Marie-Sophie Baral.* R. S. C. J.
73. *Nos Martyrs canadiens.*
74. *Les Servites de Marie.* P. Archambault, S. J.
75. *Les Clubs sociaux neutres.* Abbé C. Gagnon
76. *La Presse catholique.* Mgr Elias Roy
77. *L'A. C. J. C.* Chanoine Courchesne
79. *Encyclique sur la fête du Christ-Roi.* S. S. Pie XI
80. *La Retraite spirituelle.* S. Alph. de Liguori
81. *Une enquête sur le scoutisme français.* XXX
82. *Le Secrétariat des Familles.* Dr Elzéar Miville-Dechêne
83. *Le Dr Amédée Marsan.* R. P. Léopold, O. C.
84. *Comment lutter contre le mauvais cinéma.* Léo Pelland, avocat
86. *Saint Louis de Gonzague, confesseur.* R. P. Plamondon, S. J.
87. *La Transgression du devoir dominical.* XXX
90. *André Grasset de Saint-Sauveur.* XXX
91. *Sauvez vos enfants du cinéma meurtrier !* R. P. Archambault, S. J.
95. *Répliques du bon sens — II.* Capitaine Magniez
96. *Marie de l'Incarnation.* R. P. Farley, C. S. V.
97. *Dimanche es Cinéma.* Chanoine Harbour
98. *Thaumaturges de chez nous.* J. Dugas, S. J.
100. *Le Rapport Boyer sur le cinéma.* XXX
102. *Les Retraites fermées en Belgique.* R. P. Laveille, S. J.
104. *Répliques du bon sens — III.* Capitaine Magniez
106. *Les Retraites fermées.* Ferdinand Roy
108. *L'Encycl. « Miserentissimus Redemptor ».* S. S. Pie XI
110. *L'Apostolat.* Rodolphe Laplante
111. *Répliques du bon sens — IV.* Capitaine Magniez
112. *Le Drapeau canadien-français.* R. P. Archambault, S. J.
113. *L'Université Pontificale Grégorienne.* XXX
114. *La Retraite fermée.* Roland Millar
115. *L'Action catholique.* Mgr P. S. Desranleau
116. *Un diocèse canadien aux Indes.* R. P. E. Gagnon, C. S. C.
117. *Le Mois du Dimanche.* R. P. Archambault, S. J.
118. *Pour le repos dominical.* D. B.
119. *Le Problème de la natalité.* Mussolini
121. *La Femme canadienne-française.* Sr Marie du Rédempteur, S. G. C.
123. *Charte officielle du Syndicalisme chrétien.* E. S. P.
124. *Le Sens social.* Abbé Joseph-C. Tremblay
125. *La Sainteté Pte XI.* Cardinal Rouleau
127. *L'Encyclique « Mens Nostra ».* S. S. Pie XI
128. *La Destinée sociale de la femme.* Marie-Thérèse Archambault
129. *Les retraites fermées.* Dr Joseph Gauvreau
130. *Le B. Albert le Grand.* R. P. Richer, O. P.
131. *La Tempérance—I.* S. G. Mgr Courchesne
132. *Les Bénédictins.* Dom Léonce Cramer, O. S. B.
133. *La Médaille miraculeuse.* R. P. Plamondon, S. J.
136. *La Formation d'une élite féminine.* Marguerite Bourgeois
137. *L'Eucharistie et la Charité.* C.-J. Magnan
138. *T. R. P. Basile-Anoine-Marie Moreau.* Une Religieuse de Sainte-Croix
139. *La Tempérance—II.* S. G. Mgr Courchesne
141. *L'Ouvrier en Russie.* E. S. P.
142. *L'Action catholique.* Mgr Eugène Lapointe
143. *La Russie en 1930.* Dr Georges Lodygenasky
144. *Le Scoutisme canadien-français.* R. P. Paul Bélanger, S. J.
145. *L'Aumône.* Mgr Charles Lamarche

HN
31
039
V. 368
1950

Pourquoi une fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste

par Rodolphe LAPLANTE, *ancien président général*

La Société Saint-Jean-Baptiste est née en 1834, à Montréal, et eut comme fondateur Ludger Duvernay.

Si tout le monde connaît bien chez nous le nom de la Société Saint-Jean-Baptiste, beaucoup de gens, par contre, ne sauraient définir son rôle et son but, ni par conséquent reconnaître à la Société nationale sa véritable utilité.

Il y a plus d'un siècle, quand fut établie la Société Saint-Jean-Baptiste, elle incarnait ce désir des Canadiens français d'unir et d'accroître leurs forces, pour atteindre à la possession de toutes leurs ressources et à l'épanouissement de toutes leurs facultés. Elle visait donc à réunir, dans un même groupement, *tous* les effectifs canadiens-français et cela dans un triple but :

— conserver intact le trésor de culture et de foi que nous avaient légué nos ancêtres;

— récupérer ce qui pouvait en avoir été perdu;

— organiser la défense contre les obstacles qui pouvaient surgir à l'accomplissement du destin canadien-français.

Sa devise résumait ce programme: « Nos institutions, notre langue et nos lois. »

Ainsi donc, la Société Saint-Jean-Baptiste s'est donné pour tâche de résoudre le problème national, qui est, pour les Canadiens français, d'occuper la place qui leur revient au sein du grand tout canadien; pour cela, de se maintenir et de progresser dans la connaissance et la pratique de leur langue, dans celles aussi de leurs traditions, comme encore dans les particularités de leur tempérament. Avec une telle ambition, la Société Saint-Jean-Baptiste devait assez rapidement essayer à travers nos populations. Les groupements se multiplièrent, inspirés de la même idée, du même désir de protéger les intérêts vitaux de nos compatriotes de langue française. C'est ainsi, par exemple, que Québec fonda une Société autonome en 1842, à l'instigation du docteur Pierre-Martial Bardy. Mais, sauf ces idées maîtresses communes, rien ne reliait entre elles les diverses Sociétés Saint-Jean-Baptiste. Peut-être eût-il été difficile d'établir alors des contacts fréquents; peut-être aussi fut-ce une erreur que de n'avoir pas révisé plus tôt les cadres et les formules de la vieille Société

nationale, qui sont restés à peu près les mêmes... pendant très longtemps. En 1880, M. J.-R. Rhéaume, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, se plaignait de nos divisions. Vers 1885, la formule fédérative aurait été appliquée avec profit. On eût dû alors cesser de parler de sociétés à Montréal, à Québec, etc. Il eût fallu, comme dans les municipalités, dépasser les frontières entre villes de la même province, même les cadres des provinces, pour réunir en un faisceau compact tous les rameaux de la race française en Canada. Il eût fallu faire la synthèse des forces nationales immédiatement après les premiers congrès nationaux.

Et 1900 arriva. Il y avait des signes nouveaux dans le ciel canadien-français. La jeunesse canadienne-française était de moins en moins gobeuse; elle voulait du nouveau. Ce désir de nouveauté se traduisit par une passion exclusive de la politique et les groupements nationaux s'en ressentirent: ceux-ci en souffrirent d'abord parce que des hommes indispensables à les seconder les quittèrent; les sociétés nationales s'en ressentirent aussi parce que plusieurs des dirigeants, voulant avec sincérité quelque chose d'urgent et de fécond, rendirent suspects les mouvements nationaux. En somme, il en résulta plus de bien que de mal, mais la Société Saint-Jean-Baptiste ou les Sociétés Saint-Jean-Baptiste écopèrent et il devint dès lors de mode de critiquer la Saint-Jean-Baptiste. Pendant ce temps-là, les nôtres de l'Ouest se préparaient à une grande crise scolaire. Ils n'avaient pas d'organisme de défense hors la politique. Les Acadiens s'éveillaient de leur long sommeil, mais ils n'avaient quasi pas de société nationale ni de journaux, à part quelques rares feuilles, tantôt de gauche, tantôt de droite.

Vers 1900, des hommes, à Montréal, crurent devoir donner à la Société nationale une orientation vers l'économique. La Caisse d'Économie vit le jour grâce à un ouvrier obscur et au sénateur F.-L. Béique, à MM. J.-C. Beauchamp, au sénateur L.-O. David, etc. Mais, outre cette initiative, la Société ne s'était pas écartée, ni à Montréal ni à Québec, des sentiers battus. On doit excepter cependant, à Montréal, la construction du Monument National, qui avait d'ailleurs précédé l'établissement de la Caisse d'Économie.

Vers 1916, à Montréal, un cyclone s'abat sur la Société: Olivar Asselin y entre, prend la présidence, cravache tout le monde et... rentre sous sa tente. L'élan était cependant donné. De nouvelles équipes se constituèrent avec d'ex-membres de l'A. C. J. C. déjà mûrs et quelques-uns d'entre eux passèrent aux leviers de commande. Nouvelle impulsion, nouveau progrès, puis ces novateurs vieillirent, comme nous le faisons tous, et les sections paroissiales végétèrent.

Un jour, cependant, la Société-mère décida de se créer un secrétariat permanent et successivement Emile Miller et Ar-

thur Saint-Pierre en prirent la direction: Jean Guérin, non moins cultivé et non moins dévoué, leur succéda; puis le notaire Alphonse de La Rochelle devint chef du secrétariat. Il y resta de nombreuses années; sous son égide, et ce sous divers présidents, tels que MM. V.-E. Beaupré, Aimé Parent, Guy Vanier, Joseph Dansereau, Joseph-Ernest Laforce, L.-A. Fréchette, C.-A. Chagnon, Roger Duhamel, Arthur Tremblay, la Société-mère pratiqua une politique de main tendue envers nos frères des provinces dites anglaises et de la Nouvelle-Angleterre.

Elle épaula les groupes français de l'Ouest et des Maritimes, leur donna son concours financier effectif. Pendant des années et des années, au moins une fois l'an, la Société-mère convoqua les représentants des Sociétés Saint-Jean-Baptiste de toutes les parties de la province de Québec et de l'Ontario. Et ces assises sans ordre du jour défini, sans cadres, sans lien permanent, constituaient des contacts heureux pour tous les groupes français du Canada et des Etats-Unis. Il ressortait de ces entrevues intimes une plus grande compréhension du fait français en Amérique, au Canada, et un plus grand désir d'assurer la survie ou la vie française. On ne saura jamais assez ce que nous devons à des hommes comme M. Guy Vanier et autres qui s'employèrent à faire prendre conscience aux dirigeants des différents groupes français épars. Une plus grande fierté en résultait, une plus grande confiance aussi en nos virtualités. Les moyens d'action se conjuguèrent.

D'aucuns demandaient dès lors avec instance que l'on établît une fédération. A tous les plaidoyers d'Eugène Jalbert, de feu Elphège Daigneault de la Nouvelle-Angleterre, du juge Henri Lacerte du Manitoba, ou des autres représentants des provinces anglaises, on répondait imperturbablement que l'union morale suffisait. D'autres, dont nous étions, réclamaient davantage: un lien réel, sans cependant pour autant préconiser une Société unique.

Nous n'étions peut-être pas très éloquents; tous nos plaidoyers ne convainquirent que ceux qui ne pouvaient pas créer la fédération. Les années passèrent; ces réunions se multiplièrent, toujours amicales, toujours charmantes, toujours chaleureuses, mais le lendemain de la réunion nous nous trouvions chacun devant notre secteur, avec toutes les responsabilités qui nous étaient propres, sans autres moyens d'action extérieure que ceux mis à la disposition de nos groupements respectifs.

Avec des hauts, des bas, des avances, des reculs, des défaites, des semi-défaites et beaucoup de semi-victoires, les années passèrent. L'émiettement de nos Sociétés se continuait à vive allure, à une allure qui n'avait de parallèle que les fondations nouvelles de Sociétés toutes aussi indispensables les

unes que les autres, chacune devant sauver le monde et tous ayant le devoir de s'immoler pour toutes ces Sociétés.

En 1909, M. Héroux écrivait dans l'*Action sociale* du temps: « La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal rêve de jeter les bases d'une fédération nationale et catholique... » On jeta les bases de cette fédération. M. l'abbé Philippe Perrier, devenu plus tard Mgr Perrier, en était l'aumônier général. En août 1909, M. l'abbé Perrier écrivait dans la *Revue canadienne*: « Notre fédération... veut réaliser le type d'un mélange parfait d'indépendance individuelle et de cohésion collective. Encore faut-il s'unir!... On soulèvera, dit-on, les préjugés de race et de religion. C'est la formule sacrée qui couvre bien des lâchetés et bien des compromis... »

Voilà des témoignages anciens qui n'ont pas perdu de leur autorité et qui ne semblaient pas redouter qu'aucune fédération réelle ne fût possible.

ÉTAT DE LA SITUATION

En mai 1947, à Sherbrooke, les délégués de plusieurs diocèses convinrent d'établir l'union réelle, d'édicter des règlements, de viser à une contribution personnelle fixe pour défrayer l'entretien d'un organisme à direction unifiée sinon unique.

La Fédération, selon nous, naissait alors effectivement. Si l'adhésion des différentes unions régionales ou groupements diocésains avait été jusque-là réelle, il n'en restait pas moins que la contribution de chacune de ces régions avait été jusqu'en mai 1947 imprécise. On convint alors d'une contribution minimum pour chaque membre. Un comité fut nommé, chargé d'établir une constitution et des règlements qui rencontreraient l'approbation des dirigeants des Sociétés Saint-Jean-Baptiste de la province de Québec. L'incorporation est chose assurée, constitutions et règlements seront enfin édictés!

Pour centraliser la correspondance et unifier les mots d'ordre qui s'imposent, un secrétariat était nécessaire et il fut décidé de l'établir pour l'instant à Québec, au sein ou à côté du secrétariat de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec. L'inventaire sommaire de nos forces au congrès de mai 1947 établissait que nous comptions 34,600 membres.

Déclarons ici que cette fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste s'est mise en branle. Elle sera ce que nous voudrons qu'elle soit. Si, aujourd'hui, il y a fédération des Chambres de commerce aînées et cadettes, fédérations des Caisses populaires, si les jeunes nous donnent l'exemple de la cohésion, pourquoi nous, les aînés, ne pourrions-nous pas nous entendre sur quelques critères essentiels?

L'idée grégaire a fait, pendant et depuis la dernière guerre, des progrès inouis. Les communications ne connaissent plus

d'obstacles désormais, des dominations doctrinaires diverses veulent s'infiltrer chez nous comme ailleurs. Est-il prudent, est-il sensé d'offrir des brèches dans notre cohésion nationale ?

Cette fédération nationale des Sociétés Saint-Jean-Baptiste doit grandir, se fortifier, de Chicoutimi à Rimouski et de Rimouski à Hull, dans le respect légitime des particularismes et des besoins régionaux.

Nous sommes donc d'accord sur la nécessité d'une action nationale cohérente. Nous en sommes au stage de l'organisation de cette fédération et déjà surgissent toutes sortes de problèmes. Rappelons que nous n'aiderons effectivement les autres et toutes les initiatives fécondes que dans la mesure où nous existerons nous-mêmes, forts et unis.

La Société Saint-Jean-Baptiste ne peut plus se contenter de placer des chaises pour toutes les soirées de famille, d'organiser des collectes pour les autres groupements, si méritants soient-ils. Elle doit avoir en elle une sève propre qui la poussera à une action constructive, à l'extériorisation d'un patriotisme fécond qui implique la solidarité nationale et économique. On nous demande, par exemple, si nous sommes d'accord avec l'Aide à la colonisation. Mais certainement que nous le sommes, en raison du but visé. Nous voulons nous aussi que l'aire agricole sans cesse s'agrandisse et que les établissements ruraux se multiplient, parce que nous savons que de leur existence et de leur multiplication dépend le plein épanouissement de notre peuple. Mais ce n'est pas notre premier devoir. Ce ne peut pas être notre premier devoir. Quand nous aurons établi la synthèse de toutes les Sociétés Saint-Jean-Baptiste dans le Québec, nous serons en mesure de parler avec autorité de tout ce qui ressortit au national.

Notre action dans la Société Saint-Jean-Baptiste doit cesser d'être négative. Nous ne sommes contre personne, contre aucun gouvernement. Nous sommes pour des principes; nous sommes pour le maintien et la défense de nos droits supérieurs. Notre fonction doit être d'éclairer le public sur ses intérêts vitaux. Nous travaillerons donc à trouver les motifs qui nous unissent et à éloigner les facteurs qui nous divisent.

Les *Carnets viatoriens* ont à deux reprises fait allusion à la Société Saint-Jean-Baptiste, ou plutôt à nos innombrables Sociétés Saint-Jean-Baptiste. Nous travaillons, de concert avec maints patriotes, à corriger cette situation. Nous n'étonnerons pas le lecteur en écrivant qu'il y en a qui voudraient changer de patron national, changer le nom de la Société. D'autres voudraient même que nous disparaissions pendant vingt ans pour pouvoir reconstruire sur les débris. Vaudrait-il mieux avoir comme patron saint Louis roi de France, ou un autre saint ? Telle n'est plus la question. Nous avons un patron, le plus grand des enfants des hommes, et notre Société nationale fut placée sous son vocable. Un auteur de chez nous,

le R. P. Frédéric Saintonge, S. J., dans un magnifique ouvrage publié aux Editions Lumen, nous a présenté notre patron, en même temps que l'œuvre de la Société nationale, sous le titre de *Témoin de la Lumière*. On voudra bien s'y reporter. Je n'ignore pas le haussement d'épaules et le sourire sceptique de beaucoup de nos gens, lorsqu'ils font allusion à notre Société nationale. La faute en est à ceux des nôtres qui, ayant du talent ou de l'argent, ou les deux à la fois, se tiennent éloignés par snobisme ou indifférence nationale.

Pour répondre à ces sourires de dédain, voici quelques-uns des mérites de la Société nationale. Elle a toujours contribué à garder chez nous le vouloir-vivre collectif, sans quoi le français ne serait plus ici qu'un souvenir. Un rapide tour d'horizon nous permet d'affirmer qu'elle seule, parmi les institutions similaires, a prouvé une telle stabilité, une telle permanence dans l'effort. A quelques endroits, elle s'est acquis d'admirables œuvres économiques pour appuyer son idéal culturel. Elle n'y a pas réussi partout, mais partout elle a fait œuvre de vie française et catholique. En cela, les occupants de certains de nos paliers sociaux, culturels ou économiques qui croient pouvoir regarder de haut la Société Saint-Jean-Baptiste ne sont, eux, si bien établis, que parce qu'il y a un idéal de culture française et un idéal de succès matériel français maintenu dans le peuple par la Société Saint-Jean-Baptiste.

L'enseignement postscolaire, dont on fait à raison grand état à la radio et ailleurs, a-t-il eu chez nous d'autres pionniers que les directeurs des Sociétés Saint-Jean-Baptiste ?

Contrairement à d'autres organismes qui, concourant au même but, s'imposaient la seule attitude doctrinale, la Société Saint-Jean-Baptiste, faisant appel à tous sans distinction, ne dédaignait pas de mener au besoin l'offensive dans le redressement de griefs précis... et fréquents. C'était un rôle nécessaire, mais ingrat. Il était dès lors facile de lui trouver mauvais caractère et d'en éloigner, sous ce prétexte, beaucoup des nôtres.

Les interventions particulières des groupes autonomes en matière d'intérêts généraux ont pu souvent donner à penser que l'idéal national n'était pas unique au sein des Sociétés Saint-Jean-Baptiste. Il ne leur manquait pourtant que la coordination pour s'acquérir le prestige d'une expression unique et puissante. Ce moyen d'expression, une fédération seule pouvait le fournir à nos Sociétés nationales.

Voyant quel potentiel il y a dans une fédération et représentant le rêve de 1880, renouvelé en 1909, puis plus près de nous en 1947, nous avons cru pouvoir mettre en branle une fédération souple, agissante, dirigée dans le respect des légimitimes susceptibilités de Sociétés distinctes qui y adhéreront, et ainsi cessera l'émiettement de nos forces dans le domaine

national. Il n'est pas question ici de Société unique: il y a trop de droits acquis; mais, encore un coup, une fédération de nos Sociétés Saint-Jean-Baptiste crie sa nécessité. Peu importent les hommes qui actuellement la dirigent; ils passeront. Ce qui importe, c'est de reconnaître la nécessité d'une fédération, l'à-propos d'un organisme de ce genre. On se déclare généralement favorable à cette initiative. Un peu partout il faudra prouver, par des adhésions formelles et actives, que nous entendons pousser à cette Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste afin d'en confirmer la réalité vivante.

Un religieux éminent, inspirateur de maintes fondations au Canada français, nous écrivait le 22 janvier 1947:

« J'ai toujours été pour ma part un fervent partisan de la fédération de nos Sociétés Saint-Jean-Baptiste. J'y vois le groupement si nécessaire de nos forces nationales au service de notre idéal et de nos droits. Je vous félicite donc pour le zèle que vous apportez à réaliser ce projet et vous encourage fortement à poursuivre votre travail avec vaillance.

« Je prie le ciel qu'il bénisse vos efforts. »

Nous citons ce témoignage parce qu'il est d'importance. En publiant notre article dans les *Carnets vatoriens*, le commentateur de la revue, en nous présentant, y allait d'une fine malice: « Monsieur Laplante... reconnaît d'emblée que nos tronçonnements, dans tous les domaines, nous ont valu la défaite sur tous les fronts. Dès que des chefs ont accepté les postes de commande, ils sont obligés d'assurer l'unité qui fait la victoire. La foule n'est plus responsable, mais eux seuls. »

Tout cela est très bien, très juste, mais si nous avons été appelés à la direction de la fédération, si nous sommes responsables, comme le dit le rédacteur des *Carnets vatoriens*, il reste vrai que l'union si souvent prônée et si souvent avortée demeure de réalisation difficile; elle comporte pour chaque groupe une certaine part de renoncement et de confiance. Quand il s'agit au surplus de groupes solidement installés dans une longue habitude d'autonomie exclusive, quand il s'agit d'unités aux réalisations matérielles puissantes, on comprend que les chefs examinent longuement et minutieusement le bien que la collectivité peut tirer de leur adhésion à la formule fédérative. Le commentateur des *Carnets vatoriens* n'est pas plus exigeant peut-être, dans sa mise en demeure aux dirigeants, que ne le seront les Canadiens français de l'avenir quand ils observeront le peu qui manque encore à l'union parfaite, si cette union n'a pas encore été réalisée.

Nous croyons que s'il y a des délais, s'il y a des retards, ils tiennent à la nature même de l'organisme en cause: une fédération couvrant un immense territoire, des fonds rares, etc.; mais il faudra dire aussi que sans mauvaise foi, sans

mauvaise volonté, il y a dans le public, au sein de nos Sociétés nationales, des gens tout aussi sincères que nous pouvons l'être, qui croient uniquement en l'union morale, et qui ne voient pas la nécessité d'une union fédérative. Malgré le désir de Sherbrooke, de Hull, des Trois-Rivières, de Saint-Jean, de Saint-Hyacinthe, de Québec, de Rimouski, Chicoutimi, Nicolet, Joliette, etc., la Fédération n'a pas réussi jusqu'ici à obtenir l'adhésion d'une grande Société Saint-Jean-Baptiste, la plus grande et la plus ancienne, comme la plus riche: la plus riche en actif matériel, mais la plus riche aussi en réalisations. La question qui se posait dans toute sa brutalité, dans toute sa crudité, était la suivante: devons-nous lancer une fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste en laissant de côté une région importante: devons-nous passer pour des incapables et des incompetents à remplir le mandat qui nous avait été confié et éviter d'en informer le public? Devons-nous craindre de blesser des amis chers à qui nous sommes unis depuis plus de vingt ans et avec qui nous avons une divergence de vue bien compréhensible mais accidentelle?

L'un des importants problèmes auxquels s'est attaquée la fédération a été l'admission des femmes au sein des Sociétés Saint-Jean-Baptiste.

Individu responsable dans la nation canadienne-française, la femme n'était pas jusqu'à ces derniers temps appelée à compter par elle-même dans les effectifs nationaux. On tenait plutôt compte de la famille et donc des chefs de famille. C'est un point de vue auquel nous nous maintiendrions volontiers tant le bien de la famille nous est cher. Mais l'éducation nationale elle-même a été complètement négligée chez les femmes. Que les femmes se gardent d'une trop grande humilité. Qu'elles connaissent les possibilités de leur influence, même en matière d'esprit national, et qu'elles se reconnaissent dans ce domaine les responsabilités qui accompagnent toujours l'aptitude.

Evidemment, quand on parle de ce que doit la femme à sa nation, on ne lui demande pas le rôle habituellement et convenablement dévolu à l'homme.

Aujourd'hui que les idéologies que nous combattons exploitent à fond les effectifs féminins, il ne nous est plus permis d'invoquer la garde du foyer pour y entretenir l'ignorance des questions d'actualité. Il faut connaître et appuyer les forces d'ordre. Le Pape lui-même l'enjoint, d'autant mieux que les femmes peuvent aujourd'hui se renseigner sans sortir de chez elles et sans négliger les devoirs qui pourraient les y retenir. Mais quand vient pour elles l'occasion ou l'âge du répit, la femme canadienne-française doit organiser et exercer son prosélytisme religieux, social et national.

Les femmes, chez nous, n'ont pas fait métier de boudier leurs responsabilités. Nos ancêtres ont trouvé en leurs com-

pagnes une parfaite abnégation pour s'adapter aux conditions assez dures de la vie d'alors, une générosité sans limite dans l'acceptation des charges de la famille, une grande ressource d'initiative pour ériger les premières institutions d'enseignement et de soins aux malades. D'une génération à l'autre, si les Canadiens français ont gardé comme programme la devise de Guillaume d'Orange: *Nous maintiendrons*, les Canadiennes françaises, elles, ont spontanément adhéré au mot d'ordre: *Nous seconderons*. Si bien que les caractéristiques apportées autrefois de la France catholique se retrouvent aujourd'hui chez nous dans leur intégrité. Les visiteurs qui pénètrent dans l'intimité de nos foyers y reconnaissent un élément de bonheur calme, de stabilité et d'originalité qui les retient, qui leur fait envie et parfois les engage sur le chemin de la foi.

Sous le rapport strictement familial et religieux, la femme canadienne-française est au-dessus de tout éloge.

Mais la femme, auxiliaire de son mari, éducatrice première de ses fils et de ses filles, économe de sa maison, individu responsable dans la nation canadienne-française, peut-elle être jugée sans péché devant sa conscience nationale ?

Collaboratrice de son mari, la femme canadienne-française apportait souvent, surtout à la campagne, un bagage d'instruction supérieur à celui de son compagnon. Il eût été apparemment plus facile à elle-qu'à lui de comprendre les véritables intérêts de la famille et les devoirs de solidarité nationale de cette même famille.

Si la campagne a perdu une grande partie de son élite naturelle, des habitants de vieille souche et des jeunes hommes instruits qui auraient dû y retourner après leurs études, n'est-ce pas souvent parce que les femmes, renonçant à améliorer leur milieu, entraînaient leurs compagnons vers la ville ? Si les fervents du travail national s'attiédissent tôt et si les tièdes deviennent indifférents, n'est-ce pas quelquefois parce que la femme méconnaît l'importance de ces questions et raille son mari d'y donner son temps ? Et gratuitement encore !

D'où vient, en matière nationale, ce défaut d'intérêt de la part des femmes qui se sont montrées par ailleurs si héroïques et si pleines de ressources à toutes les phases de notre histoire ? La Fédération a voulu associer l'élément féminin à la solution de notre problème national.

Nous avons indéniablement un sérieux problème national, que doivent s'employer à résoudre la famille, l'école et les sociétés nationales. Pour y arriver, il faut que chacun de nous, quel que soit le degré du savoir ou de la richesse qu'il atteindra, quel que soit le palier social où il établira sa vie, entretienne en lui la soif d'apprendre, le souci de bien faire, le désir de servir, et, après cela, la conscience de son devoir national,

c'est-à-dire l'admission qu'il n'est pas un être à part, mais un membre d'un corps social qu'il doit enrichir de son apport, pour en recevoir en retour une meilleure protection et une plus grande fierté.

Dans ce problème vaste et pressant, les femmes ne sont-elles pas concernées? Le nier serait méconnaître la part si importante de mérite qui revient aux femmes dans le miracle de notre survivance. Ce serait méconnaître aussi l'importance du rôle qui leur est dévolu dans le nouvel effort de résistance qui est requis de nous, si nous voulons demeurer ce que nous sommes, si nous voulons ne pas perdre ce qui était sauvé.

« Si la réforme du français, disait M. Omer-Jules Désaulniers, en s'adressant à la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste réunie en congrès à Québec, ne s'effectue pas dans le sanctuaire de la famille, elle ne s'accomplira nulle part avec facilité. L'influence et l'empreinte de la famille sont telles que, en général du moins, nul autre facteur ne peut les contrebalancer complètement. Le bon français dans la famille assurera le souci du bon français dans la société, dans la presse, dans le commerce, dans les professions, partout. »

A l'intérieur de la famille se place donc le premier rôle national de la femme. Si, après cela, la femme de chez nous peut prodiguer au dehors des richesses de loisirs, d'argent ou de talent, c'est aux organisations canadiennes-françaises qu'elle en doit en premier lieu l'emploi. Et, même quand elle se doit tout entière à sa tâche domestique, la femme de chez nous doit à ces œuvres-là l'appui de son nom et de sa compréhension. La femme, comme individu, ne veut pas se tenir à l'écart du mouvement national, en spectatrice inerte, mais elle doit rester, en ce domaine nouveau pour elle de l'éducation et de l'action nationale, la partenaire fidèle et dévouée qu'elle fut toujours pour le chef de famille canadien-français.

CONCLUSION

Des dominations doctrinaires diverses veulent s'infiltrer chez nous comme ailleurs, disions-nous plus haut. Et elles y réussissent dans la mesure exacte où nous trahissons nos origines nationales ou religieuses.

A nous pourtant de savoir que nos intérêts étant souvent différents et quelquefois même opposés à ceux des étrangers, ce n'est pas de là qu'il faut attendre l'approbation de nos méthodes et l'éloge de nos groupements. Insouciants et stupides serions-nous aussi de laisser tous les autres groupes nationaux, économiques, sociaux, professionnels, établir et renforcer leurs cadres et de négliger en même temps d'agir de même pour notre propre compte.

Le jour où un devoir impérieux nous dicterait de nous dresser tous comme un seul homme, serait-il bien temps de chercher à réunir les éléments éparpillés de notre groupe ethnique pour commencer alors à leur expliquer ce qu'un long oubli et des doctrinaires adverses plus actifs leur aurait rendu désormais incompréhensible ?

Et en attendant ces grandes occasions, qui se produisent de temps en temps et qu'il s'agit de savoir reconnaître, multiples sont les tentatives qui entament notre identité propre en s'attaquant, suivant la résistance qu'on rencontre et les vues qu'on se propose, à nos mœurs, à nos façons de penser, à nos principes.

Qui, en réfléchissant à toutes ces choses, peut nier le besoin permanent d'une Société Saint-Jean-Baptiste unie, renseignée et vivante ?

Ce problème de nous accomplir nous-mêmes serait encore aisé si, à tout moment, nos convictions nationales n'étaient grignotées, tantôt par la fatigue de la résistance et tantôt par le désir de connaître un meilleur résultat matériel. Mais, par-dessus toutes les autres, il existe une difficulté qui s'oppose à la solution de notre problème national et c'est la présomption que la langue et les traditions, le tempérament et l'esprit national, ça se garde tout seul. En effet, tant qu'on sait qu'il y a un problème et qu'on s'emploie à le résoudre, rien n'est perdu. La dissolution nous guette quand on se flatte d'une fausse sécurité.

Cette sécurité, bien des historiens nous ont assuré que nous ne la connaissons jamais; nous devons toujours, pour demeurer ce que nous sommes, veiller et prier. La prière est évidemment le premier des deux devoirs, mais je ne m'y arrête pas parce qu'il ne fait doute dans aucun de nos esprits. Quant à la vigilance, c'est elle qui a inspiré à nos compatriotes de s'ériger en Sociétés nationales. Le rôle des Sociétés nationales est d'entretenir chez nous l'amour de notre culture, de signaler les obstacles qu'elle peut rencontrer et aussi de reprendre les effectifs que le temps ou les circonstances pourraient nous faire perdre. Il n'est que rarement à prévoir que les Sociétés nationales aient à lancer un cri de guerre; elles se proposent plutôt un travail d'organisation et d'étude. Du seul fait de leur existence et surtout de leurs forces, elles imposent le respect de nos droits, elles éloignent le danger qu'ils soient violés. Mais le combat culturel contre l'ambiance et la désaffection est notre état de tous les jours. A nous le devoir de renforcer le bataillon par notre présence et notre valeur.

L'écueil du patriotisme canadien-français, c'est plutôt l'imprévoyance que la désaffection. On fait une petite revue de nos avantages matériels; on s'enorgueillit de parler encore

français après deux siècles de résistance, et de constituer peut-être un exemple unique au monde; on se flatte du renom de quelques compatriotes dont le talent ou l'héroïsme se sont imposés; et... l'on se déclare satisfait. Que viennent donc faire les alarmistes qui parlent de la nécessité de s'unir? On ne prévoit pas de danger prochain; on croit qu'on le verra bien venir.

Ne sommes-nous pas, nous de la province de Québec, un peu comme ces régiments cantonnés quelque part pour la relève, à qui l'imminence du danger finit par échapper et qui oublient en quelque sorte pourquoi ils se trouvent là? Ils se croient si riches de sécurité qu'ils relâchent peu à peu la surveillance dont ils sont chargés. Et il arrive parfois que la position leur soit reprise sans même qu'il y ait eu combat. Leur négligence a tout fait.

Certes, il est bon et encourageant de nous féliciter de notre longue opiniâtreté nationale. Mais à mesure que la pénétration étrangère revêt des formes plus subtiles et plus tentaculaires, ne faut-il pas renforcer, nous aussi, nos moyens de conservation et de défense? Nous avons construit un système magnifique d'éducation depuis l'école maternelle jusqu'à l'université, en passant par les écoles techniques et ménagères. Mais à quoi et à qui servirait ce monument le jour où les nôtres se seraient détachés de leurs origines et de leur vocation?

« Faites-nous savoir, disait naguère Mgr Vandry, recteur de l'Université Laval, s'adressant à la Société Saint-Jean-Baptiste, comment nous pouvons vous aider. » Parole pleine de bienveillance et de compréhension que toute notre élite devrait faire sienne. Qui a plus reçu doit plus donner. Si l'élite ne donne à la Société nationale selon ses moyens de temps, d'argent, de talent et de prestige, elle lui inflige de ressembler positivement mais moins glorieusement à son saint patron, après la décollation: c'est un corps sans tête. Et sans fédération, c'est un corps désarticulé.

Il nous faut une élite: élite financière, élite universitaire et culturelle, élite bourgeoise; une élite de jeunes, une élite d'ouvriers qui croient aux idées nationales, convaincus que ces idées doivent être continuellement défendues. Il faut que tous ceux qui nous tracent des programmes viennent nous aider à les réaliser; il faut qu'avant de nous soumettre trop de programmes, on nous aide tout d'abord à nous constituer un fonds, un fonds d'action, un fonds défensif, un fonds offensif, un fonds de propagande, un secrétariat bien organisé.

Il faut maintenir nos esprits en éveil sur la valeur de notre idéal national et nous consentirons alors volontiers les sacrifices que sa conservation peut nous imposer. Il faut que chacun des groupes de notre Société vise et atteigne la plus parfaite réalisation d'une cellule nationale.

La section de la Société Saint-Jean-Baptiste peut constituer dans son centre un organisme bénévole de renseignements et de direction, d'initiative économique aussi, là où n'existe pas d'autre organisme plus spécifique qui tienne compte des facteurs de milieu, d'intérêt particulier et aussi national pour éviter les gaspillages d'énergie et d'argent. Une section de la Société nationale constituée dans chaque paroisse ou à peu près peut grouper tous les citoyens et ensuite les répartir selon leur compétence particulière dans divers comités. On y peut ériger un noyau fondateur et surveillant d'une bibliothèque soit indépendante, soit affiliée à une organisation centrale, un comité d'orientation pour les jeunes privés trop tôt de la fréquentation scolaire; on y peut fonder un groupe de parents et maîtres pour assurer à l'école son maximum d'efficacité, un comité d'organisation des loisirs pour que les parents procurent à leurs jeunes gens et jeunes filles des occasions honnêtes de se rencontrer et de se récréer. Un tel programme laisse un champ ouvert à beaucoup de dévouement et à beaucoup de développement.

Il faut que notre Société continue de grandir, de prospérer; il faut que chacune de nos manifestations soit un succès. Regardons donc l'objectif: même unité d'action s'élevant à l'idéal à atteindre, et la Société Saint-Jean-Baptiste continuera de croître et de grandir comme elle le fait partout. Unifions tout cela sans fondre les parties composantes, mais en visant à une unité d'action. Nous voudrions que la Société reçoive l'adhésion pleine et entière de tous ceux qui croient qu'elle a sa raison d'être; mais pour qu'elle atteigne sa fin, il faut renouveler sa formule et que chaque partie travaille aujourd'hui en accord avec toutes les parties du tout dans une direction unifiée. Nous sommes un peuple trop peu nombreux pour nous fragmenter en régions, nous diviser villes contre campagnes.

Puissions-nous avoir convaincu nos lecteurs et puissions-nous les avoir persuadés de l'à-propos de notre objectif et de l'urgence qu'il y a à l'atteindre! Donc, épaulons partout la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec englobant tous les groupements de ce nom dans la province de Québec!

Mais nous ne serons vraiment forts que lorsque *toutes* nos Sociétés Saint-Jean-Baptiste se seront donné, pour la doctrine et la propagande, une direction unique qui, tout en respectant les autonomies légitimes des régions, constituera l'organe reconnu de notre vouloir-vivre collectif. Peut-on imaginer le succès d'un orchestre où chaque instrument ou même un seul s'obstinerait à toujours jouer en solo?

Et voilà pourquoi les Sociétés Saint-Jean-Baptiste des diocèses ou régions de Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Nicolet, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean, Chicoutimi, Valleyfield,

Rimouski, Joliette, Mont-Laurier, Témiscamingue, et du Nord-Ouest québécois, se sont fédérées.

Unis dans une même pensée, mus par un même idéal, animés d'identiques ambitions, les dirigeants de ces diverses régions veulent, encore un coup, respecter les particularismes locaux, mais rendre l'action nationale cohérente. C'est une ambition légitime et le succès remporté par la Fédération depuis 1947 atteste à l'évidence qu'une telle synthèse des forces nationales était nécessaire. Il n'y a qu'à continuer et l'émiettement que nous avons eu à déplorer dans le passé sera corrigé dans une bonne mesure.

Il reste à consolider, à inspirer cette Fédération et les groupements affiliés d'une doctrine nationale, mais les cadres sont dressés; il reste à faire appel à toutes les bonnes volontés et à tous les dévouements, et l'expérience de ces trois dernières années prouve qu'un tel dévouement existe et qu'un tel espoir peut être entretenu.

CONSTITUTION

de la

Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec

1. La Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec est le groupement des Sociétés régionales Saint-Jean-Baptiste de la province de Québec et des sociétés de toute autre dénomination poursuivant les mêmes fins et dont le siège principal est dans la province de Québec.

2. La Fédération est incorporée conformément à la troisième partie de la loi des compagnies de la province de Québec.

3. La Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec accepte sans réserve la doctrine de l'Église catholique.

4. Saint Jean-Baptiste, patron des Canadiens français, sera le protecteur de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste.

5. Le siège principal de la Fédération est au bureau de son Chef de Secrétariat.

6. Le drapeau officiel de la Fédération est le drapeau bleu fleurdelisé à croix blanche.

7. La Fédération présentement constituée est provinciale et ne dépasse pas dans le recrutement de ses membres les limites de la province de Québec.

8. La Fédération a tous les pouvoirs conférés aux corporations civiles en vertu de la troisième partie de la loi des compagnies de la province de Québec.

9. La devise de la Fédération sera: « Nos institutions, notre langue, nos droits. »

10. La Fédération doit:

a) accroître l'efficacité de l'action des Sociétés Saint-Jean-Baptiste et des autres sociétés nationales, par la collaboration et l'action concertée;

b) augmenter le nombre, la valeur et l'influence des sociétés-membres;

c) mettre au service de la race canadienne-française un organisme puissant et unifié;

d) faire l'unité de la race canadienne-française.

11. La Fédération doit respecter intégralement l'autonomie des sociétés-membres.

12. Toute déclaration officielle doit être préalablement approuvée par l'unanimité des membres de l'Exécutif de la Fédération.

13. Toutes les sociétés Saint-Jean-Baptiste de la province de Québec, de même que toutes les sociétés d'une autre dénomination mais poursuivant les mêmes fins et dont le siège social principal est dans la province de Québec, peuvent être membres de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec, selon les prescriptions des règlements.

14. La Fédération est dirigée et administrée par un Conseil général formé de conseillers, élus par le Congrès général conformément aux règlements; à la suite de l'élection, les conseillers doivent choisir un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier qui seront appelés les officiers du conseil général et formeront l'exécutif du conseil général. Le président sortant de charge fera toujours partie de l'exécutif du Conseil général, tant que son successeur n'aura pas été lui-même remplacé.

15. Chaque année, à la date et au lieu fixés par les règlements, un congrès général de la Fédération doit être tenu. Outre ce congrès régulier, un congrès spécial peut être convoqué par le Conseil général ou par l'Exécutif ou à la demande des sociétés-membres, selon les règlements.

Le congrès général se compose des membres du Conseil général et des délégués élus par les sociétés-membres, selon et aux conditions fixées par les règlements de la Fédération.

Les membres du Conseil général et les délégués ne peuvent avoir qu'un vote.

Le Congrès général en session régulière ou spéciale est l'autorité suprême de la Fédération. Le vote des deux tiers des membres présents est toujours nécessaire pour modifier ou abroger la présente constitution et les règlements de la Fédération.

Le Congrès général peut former des commissions ou comités de quelques membres ou représentants pour étudier les principales affaires soumises à ses délibérations et les résolutions transmises par les sociétés-membres.

Rapport de ces commissions ou comités est communiqué à l'assemblée générale qui se prononce sur icelui.

16. La Fédération aura succession perpétuelle et pourra:

- a) avoir son sceau;
- b) ester en justice;
- c) acquérir et recevoir par achat, donation, testament, legs ou autrement posséder des propriétés mobilières et immobilières; en retirer des revenus, les louer, vendre, échanger, céder, aliéner ou autrement en disposer; emprunter ou contracter des obligations; hypothéquer ses immeubles;
- d) percevoir de ses membres des cotisations et contributions;
- e) organiser et diriger des réunions d'études, des congrès, des cours et conférences pour la poursuite de son objet;
- f) s'affilier des sociétés, associations ou corporations analogues, même celles en dehors de la province de Québec, les représenter au Canada et être elle-même affiliée à toute société, institution ou corporation à laquelle elle pourra juger bon de s'unir, que ces sociétés, associations ou corporations soient ou non de la province de Québec;
- g) publier, éditer, vendre ou autrement diffuser des ouvrages, des bulletins, des périodiques et des feuilles de propagande conformes à ses desseins et à son objet ou toutes autres publications.

17. Les règlements actuels de la Fédération, non contraires à la loi, seront les règlements de la Fédération, tant qu'ils n'auront pas été changés ou abrogés par les deux tiers des membres présents au Congrès général et, sans restreindre ses pouvoirs généraux de réglementation, la Fédération pourra adopter les règlements, ordonnances, règles et délibérations non contraires à la loi, qu'elle jugera opportuns, et les modifier, amender ou abroger, concernant tout ce qui se rattache à l'objet de la Fédération, à son organisation, à sa régie, à son fonctionnement, à son administration, à la mise en œuvre de ses moyens d'action et à l'exercice de ses pouvoirs.

18. L'aumônier général de la Fédération est nommé par l'autorité religieuse.

19. Les pouvoirs accordés à la Fédération peuvent être exercés par l'assemblée générale des sociétés-membres réunies en congrès général ou par un comité, bureau ou conseil, suivant ce qui pourra être déterminé par les règlements eux-mêmes.

L'ŒUVRE DES TRACTS

146. *Le Monument du Souvenir canadien.*
L'hon. Rodolphe Lemieux
153. *Un groupe de jeunesse catholique.*
Abbé Aurèle Parrot
154. *La Sanctification du dimanche* XXX
158. *La Société St-Vincent-de-Paul à Montréal.*
J.-A. Julien
159. *La Malaise économique* Nos Evêques
163. *Les Carrières — I.*
Mgr Pâquet et P. L. Lalande, S. J.
165. *Les Carrières — II.*
A. Perrault, C. R., et J. Sirois, N. P.
167. *Les Carrières — III*
Dr J. Gauvreau et A. Mailhot
168. *Les Carrières — IV.*
S. Exc. Mgr Vachon et A. Bédard
169. *Encyclique « Dilectissima Nobis ».*
S. S. Pie XI
171. *L'Héroïque Aventure.*
R. P. Gérard Goulet, S. J.
172. *Les Carrières — V.*
A. Champagne et P. Joncas
173. *La Famine en Russie* Gilacc
174. *Les Carrières — VI.* A. Rioux et A. Godbout
176. *Le Message de Jésus... Ses sources — II.*
R. P. L.-A. Tétrault, S. J.
177. *L'Eglise de Rome et les Eglises orientales.*
Abbé J.-A. Sabourin
178. *Les Carrières — VII.*
E. L'Heureux et A. Léveillé
179. *Un Monastère de Bénédictines au Canada.*
R. P. Paul Donceur, S. J.
183. *L'Apostolat.* J. Sylvestre et A. Provencher
184. *Pour le plein rendement des Retraites fermées.*
E. Mathieu et M. Chartrand
185. *Mgr Prosencher* R. P. Alex. Dugré, S. J.
186. *Les Carrières — VIII.*
E. Minville et A. Laurendeau
187. *Saint Jean Bosco* P. René Girard, S. J.
189. *La Retraite fermée et les jeunes.*
Jean-Paul Verschelden
190. *Armand La Vergne* XXX
191. *Les Bx Martyrs Jésuites du Paraguay.*
R. P. Tenneson, S. J.
192. *La Retraite fermée, œuvre essentielle.*
Gérard Tremblay
197. *Pacifisme révolutionnaire.*
« Lettres de Rome »
198. *L'Œuvre des Gouttes de lait paroissiales.*
Dr Joseph Gauvreau
199. *Les Jésuites* Abbé Joseph Gariépy
200. *L'Œuvre des Terrains de Jeux* O. T. J.
201. *Sous la menace rouge.*
R. P. Archambault, S. J.
202. *Un quart d'heure au pays du Salut Levant.*
Paul-Émile Léger, P. S. S.
206. *L'Action catholique — I.* S. S. Pie XI
207. *Le Cinéma* S. S. Pie XI
210. *Sœur Mathilde de la Providence.*
Marie-Claire Daveluy
212. *Notre régime pénitentiaire.* Dr Joseph Riari
213. *L'Ordre social chrétien* Cardinal Liénart
215. *Lettre apostolique « Nos es muy »* S. S. Pie XI
216. *Le Père Marquette* Alexandre Dugré, S. J.
217. *Sur les pas du Frère André.*
Frère Léopold, C. S. C.
218. *La Mission Saint-Joseph de Sillery.*
R. P. Léon Pouliot, S. J.
219. *L'Espagne dans les chaînes* Gil Robles
220. *L'Expérience d'Antigonish.*
Abbé Livain Chiasson
221. *La Saint Rosaire.*
S. S. Pie XI et S. S. Léon XIII
222. *Retraites pour collégiens.* Abbé A. Mignolet
223. *L'Impérieuse Mission de la jeunesse.*
Roger Brossard
224. *L'Action catholique — II.* S. S. Pie XI
225. *Congrès Eucharistique National de Québec.*
R. P. Auguste Grondin, S. S. S.
226. *Lettre sur le communisme.*
S. Exc. Mgr Georges Gauthier
227. *Le Bienheureux Pierre-Julien Eymard.*
R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
228. *Mémoires des minorités au Canada* O. T.
229. *La Vierge en Nouvelle-France — I.*
P. Charles Dubé, S. J.
230. *Congrès mondial de la Jeunesse* E. S. P.
231. *Doit-on tolérer la propagande communiste ?*
Abbé Camille Poisson
232. *Une Université catholique au Japon.*
R. P. Hugo Lasalle, S. J.
233. *Le Front unique, piège communiste.*
Entente internationale anticommuniste
234. *The Bogey of Fascism in Quebec. The Quebec « Padlock Law ».*
H. F. Quinn et G. A. Coughlin, K. C.
235. *Vœux du premier Congrès de tempérance.*
E. S. P.
236. *Doit-on laisser les enfants entrer au cinéma ?*
Comité des Œuvres catholiques
237. *Guerre au blasphème, vengeance de Satan !*
Abbé Georges Panneton
240. *St Sainlet Pie XII* E. S. P.
241. *Lettre à l'épiscopat des Iles Philippines.*
S. S. Pie XI
242. *Que pensent les maîtres de l'U. R. S. S. ?*
S. E. P. E. S.
243. *La Soumission de « L'Action Française ».*
E. S. P.
244. *Les Canadiens français et le Nouvel Ontario.*
Dr Raoul Hurtubise
245. *Une élite dans l'industrie.* Abbé B. Gingras
246. *Lettre encyclique « Sertum Latitæ ».*
S. S. Pie XII
247. *La Vierge en Nouvelle-France — II.*
P. Charles Dubé, S. J.
248. *Allocutions de Noël* S. S. Pie XII
249. *La Nouvelle Tactique du Komintern.*
Entente internationale
250. *La Science, la Foi, la Vision* S. S. Pie XII
251. *L'Histoire du Canada commence-t-elle en 1760 ?*
G.-E. Marquis
252. *Mgr Adélar Langéin, O. M. I.*
Abbé Léonide Primeau
253. *Les Missions de la Compagnie de Jésus, S. J.*
254. *Aux jeunes mariés — I.* S. S. Pie XII
255. *La Franc-Maçonnerie.*
Chanoine Georges Panneton
256. *IV^e Centenaire de la Compagnie de Jésus.*
S. S. Pie XII
257. *Préparation à la vie de famille.*
Mme Françoise Gaudet-Smet
258. *L'Action catholique* S. S. Pie XII
259. *Messages* Maréchal Pétain
260. *Les Martyrs jésuites.*
R. P. Archambault, S. J.
261. *La puissance de la presse et sa mission.*
Mgr Philippe Perrier
262. *L'Action catholique féminine* S. S. Pie XII
263. *La Nouvelle Loi des liqueurs* E. S. P.
264. *Aux jeunes mariés — II.* S. S. Pie XII
265. *Trois regards sur Haïti* Abbé B. Gingras
266. *Jésuites* E. S. P.
267. *Y a-t-il une spiritualité d'Action catholique ?*
Mgr Guerry
268. *Directives d'Action catholique* S. S. Pie XII
269. *Montréal, ville inconnue.* Pierre Angers, S. J.
270. *Dévoction à la sainte Famille.*
R. P. Archambault, S. J.
271. *Ville-Marie.*
Abbé Lionel Groulx et
Mgr Olivier Maurault, P. S. S.
272. *Aux nouveaux époux* S. S. Pie XII

L'ŒUVRE DES TRACTS

273. *Nous maintiendrons.* Antoine Rivard, C. R.
 274. *La Courre-Feu.* R. P. Archambault, S. J.
 275. *La Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochelaga.*
 Abbé Henri Deslonghamps
 277. *La Retraite fermée et la paix sociale.*
 A.-H. Tremblay
 278. *La Question sociale.* Evêque anglais
 279. *Les Internationales.* C.-E. Campeau
 280. *La Prière pour les prêtres.* Marc Ramus, S. J.
 281. *Les Carrières — IX.*
 Abbé L. Desmarais et R.-O. de Carufel
 282. *Si les femmes voulaient...* G. Desjardins, S. J.
 283. *La T. R. P. Wladimir Ledochowski.*
 R. P. Joseph Ledit, S. J.
 284. *Le Komintern.* E. S. P.
 285. *Dieu et son Eglise.* R. P. P. Harvey, S. J.
 286. *Le Français en Acadie.*
 S. Exc. Mgr Robichaud
 288. *L'Œuvre des Vocations.*
 R. P. Archambault, S. J.
 290. *La Russie soviétique.* Max Eastman
 291. *Mission des Universités.* Lord Halifax et
 Oscar Halecki
 292. *La Pologne héroïque et martyre.* E. S. P.
 293. *La guerre germano-soviétique et la question
 du bolchéisme.* E. I. A.
 294. *Mère Marie-du-Saint-Esprit.*
 Abbé Clovis Rondeau, P. M. E.
 295. *La Révolution nationale.* Oliveira Salazar
 296. *Nos devoirs envers le Pape.*
 R. P. Bonaventure Pléquoïn, O. F. M.
 297. *L'Attaque des Sociétés contre le Vatican.*
 Mgr Fulton Sheen
 298. *La Délinquance juvénile et la guerre.*
 R. P. Valère Massicotte, O. F. M.
 299. *Un programme.*
 Paul Gemahling
 300. *La Centenaire des Sœurs Grises.*
 Abbé Léonide Primeau
 301. *Pourquoi voter — Comment voter.* E. S. P.
 302. *Russie et communisme.* E. S. P.
 303. *La Terre qui naît.* R. P. Alex. Dugré, S. J.
 304. *Le foyer familial et la responsabilité des
 parents.* J.-Omer Asselin
 305. *Varennes agricole.* Firmin Létourneau
 307. *S. S. Pie XII et la Papauté.*
 Chanoine Alphonse Fortin
 308. *L'Ordre Hospitalier de Saint-Jean-de-Dieu.*
 Maurice Ruest, S. J.
 309. *Kar Lueger.* P. Coulet
 310. *Justice pour la Pologne.* Abbé L. Lefebvre
 et Dr J. J. McCann, M. P.
 311. *Le Canada, son passé, son avenir.*
 Thibaudeau Rinfret
 312. *L'Évolution de l'Action catholique ouvrière.*
 Abbé Maxime Hua
 313. *Bases essentielles de l'Union panaméricaine.*
 Guillermo Gonzalez, S. J.
 315. *Journal de retraite.* Joseph Toniolo
 316. *Centenaire de la consécration du cardinal
 Newman.* Alexandre Dugré, S. J.
 317. *Faut-il continuer la lutte contre le commu-
 nisme ?* E. S. P.
 318. *La vérité sur l'Espagne.* Mgr Pla y Deniel
 319. *La Charité chrétienne.* Eugène Thérien
 320. *Voix catholiques de l'Allemagne et de l'Au-
 triche.* Evêque
 321. *Au pays de Joliet.* Dollard Cyr
 322. *Les autres pontificales de charité durant la
 guerre.* R. P. Cavalli, S. J.
 323. *Les Sœurs de Saint-Paul de Chartres en
 Gaspésie.* Abbé Pierre Veilleux
 324. *Franco et l'Espagne.* E. S. P.
 325. *La première Sainte américaine.*
 Luigi d'Apollonia, S. J.
 326. *Cinquante ans de journalisme catholique.*
 E. S. P.
 327. *La Bible.* Jacques Leclerc, O. F. M.
 contre l'ère. }
 328. *Pour les bibliothèques publiques.* Léandre Poirier, O. F. M.
 G.-E. Marquis
 329. *L'Établissement des jeunes J.-M. Gauvreau*
 330. *Dans les trois Amériques.* Chanoine Cardijn
 331. *Regards sur l'Allemagne occupée.* E. S. P.
 332. *Les « témoins » d'une sottise.* René Bergeron
 333. *L'Apostasie des temps nouveaux.*
 R. P. Desqueyrat, S. J.
 334. *Le bienheureux Contardo Ferrini.*
 Gaetano di Sales
 335. *Mgr Philippe Perrier.* Omer Héroux,
 Chan. Groulx, L.-Athanasie Fréchette
 336. *L'U. R. S. S., terre d'oppression.* E. S. P.
 337. *Bernardin Réalino.* J. L'Archevêque, S. J.
 338. *Le Logement ouvrier.* Chanoine Lesage
 339. *Quelle est la bonne Eglise ?...*
 R. P. Patrick Harvey, S. J.
 340. *Sous le régime soviétique.* XXX
 341. *La Retraite de trente jours.* Joseph Ledit, S. J.
 342. *Catholiques de tous les pays, unissez-vous !*
 R. P. Remigius Dieteren, O. F. M.
 343. *Une vie rayonnante.*
 Mme Rocheleau Rouleau
 344. *Vers les brefs perdus.* Abbé Georges Thuot
 345. *Vers la compétence.*
 Joseph-P. Archambault, S. J.
 346. *Lecteurs et Libraires I.* P. P. Gay, C. S. Sp.
 347. *Lecteurs et Libraires II.* P. P. Gay, C. S. Sp.
 348. *Jeunesse communiste internationale.* E. S. P.
 349. *Pour un dimanche chrétien.*
 R. P. Archambault, S. J.
 350. *Le Mouvement international catholique.*
 Giovanni Hoyois
 351. *Qu'est-ce que la Bible ?* Vézina, S. J.
 352. *La paix pour la famille et par la famille.*
 R. P. Bernardin Verville, O. F. M.
 353. *La Hongrie dans l'état de fer.* J. Navier
 354. *L'Eglise de Chine.* P. Mertens, S. J.
 355. *Professionnels et culture classique.*
 Chanoine Lionel Groulx
 356. *Le Jubilé sacerdotal de Pie XII.*
 R. P. Archambault, S. J.
 357. *La dixième province du Canada.* E. S. P.
 358. *Le Comité de la Sureté française en
 Amérique.* Abbé Adrien Verrette
 359. *Formation religieuse dans l'enseignement
 secondaire.* R. P. Fernand Porter, O. F. M.
 360. *Cinquante ans de la Délégation apostolique.*
 R. P. Luigi d'Apollonia, S. J.
 361. *L'Année sainte.* R. P. Archambault, S. J.
 362. *Procédés actuels d'investigation de la
 conscience.* Joseph Géraud, P. S. S.
 363. *Qu'est-ce qu'une Sœur Blanche ?* O. T.
 364. *Jérusalem et les Lieux Saints.* E. S. P.
 365. *Les valeurs humaines dans le domaine rural.*
 366. *Auxiliaires du Purgatoire.*
 Marie René-Bazin
 367. *Pourquoi aimer le Moyen Âge.*
 R. P. Benoît Lacroix, O. P.
 368. *Pourquoi une fédération des Sociétés Saint-
 Jean-Baptiste.* Rodophe Laplante

N. B. — Les numéros omis sont épuisés.

Prix : 15 sous l'exemplaire. Abonnement (10 numéros par année) : \$1.00

LES ÉDITIONS BELLARMIN, 8100, rue Saint-Laurent, Montréal

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

11

IMPRIMERIE DU MESSAGER, MONTRÉAL

BNO
000 169 725

